

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024



ID : 034-213400880-20241113-D2024\_80-DE

# Rapport annuel du mandataire

## Exercice 2023



**SA3M**  
☆

BY Altémed

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le



ID : 034-213400880-20241113-D2024\_80-DE



**Société d'Aménagement  
de Montpellier Méditerranée Métropole**

## **RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE**

**Exercice 2023**

L'Assemblée Spéciale des Collectivités (ASC)  
au sein du Conseil d'Administration de la SA3M

---

Rapport du Président aux membres de l'ASC

L'Assemblée Spéciale des Collectivités, à la date du 31 décembre 2023, est représentée au Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole en la personne de Monsieur Guy LAURET, ce dernier ayant été nommé Président par les Membres de l'Assemblée Spéciale lors de l'Assemblée Spéciale des Collectivités du 9 octobre 2020. L'Assemblée Spéciale est composée de :

- Monsieur Philippe MARTY représentant la commune de Baillargues,
- Monsieur Serge ESCURET représentant la commune de Castries,
- Madame Florence GRANJEAN représentant la commune de Clapiers,
- Monsieur Gilles NURIT représentant la commune de Cournonsec,
- Monsieur William ARS représentant la commune de Cournonterral,
- Monsieur Franck FIANDINO représentant la commune de Grabels,
- Monsieur Renaud CALVAT représentant la commune de Jacou,
- Monsieur Jean-Luc SAVY représentant la commune de Juvignac,
- Monsieur Joël SALGUES représentant la commune de Lavérune,
- Madame Céline PINTARD représentant la commune du Crès,
- Monsieur Benoit DELTOUR représentant la commune de Pérols,
- Monsieur Denis LEJARS représentant la commune de Prades-le-Lez,
- Madame Anne RIMBERT représentant la commune de St Jean de Védas,
- Monsieur Christian MASSONNET représentant la commune de St Georges d'Orques,
- Monsieur Jean-Marc VERDEILLE représentant la commune de Sussargues,
- Monsieur Guy LAURET représentant la commune de Vendargues,
- Monsieur Thierry TANGUY représentant la commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

En application de l'article L 1524-5 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, vos représentants, ont l'honneur de vous faire ci-après, le compte rendu des activités de la société concernant l'exercice 2023, dans le cadre de l'exercice de leur mandat, et soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

## 1. Présentation de l'EPL

### 1.1. Informations générales

Dénomination	Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M)
Date de création	06/04/2010
Organisation de la gouvernance	SPL à Conseil d'Administration
Président du CA	Michaël DELAFOSSE
Directeur Général	Cédric GRAIL
Commissaire aux comptes	MAZARS CPA
Nombre de salariés	14
ETP moyens y compris mise à disposition SERM	62,6 ETP en 2023 57,1 ETP en 2022
Capital social	1 770 000 euros divisé en 17 700 actions de 100 euros chacune
Siège social	Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus, 34000 MONTPELLIER

## 1.2. Objet social – Domaines d'activité

La société a pour objet, exclusivement pour le compte des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires, et sur leur territoire géographique, d'apporter une offre globale de services de qualité en termes :

- D'aménagement,
- D'urbanisme et d'environnement,
- De production et de distribution d'énergie principalement d'origine renouvelable ou de récupération,
- D'efficacité énergétique,
- De rénovation thermique du bâtiment,
- De développement économique, touristique et de loisirs.

Dans ces domaines, la société pourra :

- Assurer des missions d'information, de promotion et d'animation, de recherche et de formation,
- Réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme,
- Réaliser des opérations de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage,
- Assurer l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et équipements,
- Etudier et réaliser des équipements publics,
- Intervenir en assistance conseil, et réaliser des études, financer, construire, gérer, exploiter directement ou indirectement des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- Réaliser des opérations visant à améliorer l'efficacité énergétique et notamment à la rénovation thermique des bâtiments.

Et, plus généralement, la société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, présentant un intérêt général pour les actionnaires, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

### 1.3. Répartition du capital social et gouvernance

La société est composée de 22 actionnaires, 18 administrateurs, 17 censeurs.

ADM	ACTIONNAIRES – ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
	<b>COLLECTIVITES TERRITORIALES et GROUPEMENTS</b>	%	
	- <b>MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE</b> , représentée au CA et AG par : Michaël DELAFOSSE– Président (AG) Michel ASLANIAN Genies BALAZUN Stéphane CHAMPAY Roger Yannick CHARTIER Hind EMAD Hervé MARTIN Jean Pierre RICO Arnaud MOYNIER Catherine RIBOT (censeure)	50,7909	8 990
	- <b>VILLE DE MONTPELLIER</b> , représentée au CA et AG par : Christophe BOURDIN (AG) Boris BELLANGER Clara GIMENEZ Mustapha LAOUKIRI	22,5988	4 000
	- <b>VILLE DE CASTELNAU LE LEZ</b> , représentée au CA et AG par : Frédéric LAFFORGUE	1,1299	200
	- <b>VILLE DE LATTES</b> , représentée au CA et AG par : Cyril MEUNIER	1,6949	300
	- <b>REGION OCCITANIE MIDI PYRÉNÉES</b> , représentée au CA et AG par : Patrice CANAYER Christian ASSAF Marie Thérèse MERCIER (AG)	10,0564	1 780
	- <b>L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS</b> , représentée au CA par : Guy LAURET, Président de l'Assemblée Spéciale		
	- <b>VILLE DE BAILLARGUES</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Philippe MARTY	0,8474	150
	- <b>VILLE DE CASTRIES</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Serge ESCURET	0,8474	150

- <b>VILLE DE CLAPIERS</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Florence GRANJEAN	0,8474	150
- <b>VILLE DE CURNONSEC</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Gilles NURIT	0,6779	120
- <b>VILLE DE CURNONTERRAL</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : William ARS	0,8474	150
- <b>VILLE DE GRABELS</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Franck FIANDINO	0,8474	150
- <b>VILLE DE JACOU</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Renaud CALVAT	0,8474	150
- <b>VILLE DE JUVIGNAC</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Jean-Luc SAVY	0,8474	150
- <b>VILLE DE LAVERUNE</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA par : Joël SALGUES représentée à l'assemblée générale par : Paloma PERVENT	0,6779	120
- <b>VILLE DE LE CRES</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Céline PINTARD	0,8474	150
- <b>VILLE DE PEROLS</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Benoit DELTOUR	0,8474	150
- <b>VILLE DE PRADES LE LEZ</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Denis LEJARS	0,6779	120
- <b>VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS</b> , représentée à l'assemblée spéciale par : Anne RIMBERT représentée au poste de censeur au CA par : Jacques BRUGUIERE représentée à l'assemblée générale par : François RIO	0,8474	150
- <b>VILLE DE SAINT GEORGES D'ORQUES</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Christian MASSONNET	0,8474	150
- <b>VILLE DE SUSSARGUES</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Jean Marc VERDEILLE	0,6779	120
- <b>VILLE DE VENDARGUES</b> , représentée à l'assemblée spéciale et AG par : Guy LAURET	0,8474	150
- <b>VILLE DE VILLENEUVE LES MAGUELONE</b> , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Thierry TANGUY	0,8474	150
	100 %	17 700

## 2. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière

### 2.1. Principales activités et opérations de l'année

Au cours de l'année 2023, la société a poursuivi la réalisation des opérations confiées par ses clients. Elle s'est vu confier 6 nouveaux mandats (EHPAD Montpellieret, Etudes Aubes Rouge et Sablassou, Mandat préalable Construction Totem Agropolis Museum, Mandat réalisation travaux 1<sup>ère</sup> tranche extension Musée Fabre, Mandat Villeneuve-Les-Maguelone).

Sur le volet énergie, 2 contrats ont été signés : la Délégation de Service Publique du réseau Nord Alco ainsi que la concession de travaux photovoltaïques du Palais des Sports de Castelnau le Lez.

### 2.2. Situation financière

➤ Bilan simplifié

ACTIF	2023	2022	2021
Immobilisations corporelles	4 113 081 €	1 667 953 €	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations financières	1 012 293 €	917 949 €	948 490 €
<b>Total actif immobilisé net</b>	<b>5 125 374 €</b>	<b>2 585 902 €</b>	<b>948 490 €</b>
Stocks nets et en cours	202 963 457 €	180 133 360 €	185 783 192 €
Actifs d'exploitation	27 865 374 €	31 474 161 €	11 074 584 €
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	14 479 491 €	8 339 952 €	35 451 588 €
<b>Total actif circulant net</b>	<b>245 308 322 €</b>	<b>219 947 474 €</b>	<b>232 309 364 €</b>
<b>Total actif</b>	<b>250 433 696 €</b>	<b>222 533 376 €</b>	<b>233 257 854 €</b>

Le niveau important des créances clients de 2022 s'expliquait par une cession réalisée en 2022 pour 17 M€, encaissée début 2023.

<b>PASSIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Ressources propres et quasi-fonds propre	10 102 079 €	8 502 399 €	7 449 422 €
Ressources d'emprunt	124 367 750 €	141 068 816 €	146 608 617 €
<b>Total des capitaux permanents</b>	<b>134 469 829 €</b>	<b>149 571 215 €</b>	<b>154 058 039 €</b>
Dettes d'exploitation et divers	81 176 583 €	41 178 191 €	49 734 283 €
Produits constatés d'avance	34 787 284 €	31 783 970 €	29 465 532 €
<b>Total passif</b>	<b>250 433 696 €</b>	<b>222 533 376 €</b>	<b>233 257 854 €</b>

### **Emprunts**

Il est à noter que les investissements nécessaires sur les concessions d'aménagement ont été financés par un recours à l'emprunt de 25 660 000 €. Dans le même temps, 42 373 012 € d'emprunts ont été remboursés.

### **Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance comptabilisés à fin 2023 comprennent :

- La neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques et profits du concédant (33.8 M€)
- Un produit constaté d'avance de 0.77 M€ relatif aux rémunérations des concessions MOSSON et CEVENNES (1.08 M€ avaient été constatés fin 2020, 0.07 M€ ont été repris en 2023).

Les importantes évolutions de planning et de financement en 2020 justifiaient ce produit constaté d'avance.

Des avenants aux CRAC 2020 ont acté d'un nouveau phasage de rémunérations.

La reprise du produit constaté d'avance constaté en 2020 s'étale sur la durée restante des concessions.

➤ Compte de résultat simplifié

PRODUITS	2023	2022	2021	CHARGES	2023	2022	2021
Produits d'exploitation	136 088 693 €	93 183 098 €	79 050 983 €	Charges d'exploitation	134 189 592 €	91 241 718 €	75 606 935 €
<i>Dont Chiffre d'affaires</i>	<i>81 300 902 €</i>	<i>84 018 709 €</i>	<i>50 358 117 €</i>	<i>Dont Charges salariales</i>	<i>1 036 691 €</i>	<i>975 065 €</i>	<i>701 951 €</i>
Produits financiers	1 552 257 €	156 752 €	145 687 €	Charges financières	1 084 473 €	48 362 €	3 750 €
Produits exceptionnels	121 300 €	-	-	Charges exceptionnelles	4 369 €	-	19 892 €
				Participation des salariés	386 905 €	658 264 €	999 077 €
				Impôt sur les bénéfices	497 232 €	338 529 €	671 062 €
				<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 599 681 €</b>	<b>1 052 977 €</b>	<b>1 895 954 €</b>

L'année 2023 est marquée par un stock de la production lié à des acquisitions et travaux plus importants que les cessions.

## 2.3. Présentation du chiffre d'affaires

### 2.3.1. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

En 2023	Aménagement (rémunérations)	Energies
Chiffre d'affaires	2 363 890 €	-
Résultat net	1 703 606 €	- 103 925 €

### 2.3.2. Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients

CONCEDANT	REMUNERATION TOTALE	%
COMMUNES	305,47 K€	3%
MMM	7 275,39 K€	61%
VILLE DE MONTPELLIER	4 326,50 K€	36%
<b>Total général</b>	<b>11 907,36 K€</b>	<b>100%</b>

## 2.4. Perspectives de développement

Pour l'année 2024, les prévisions budgétaires prévoient un chiffre opérations de 125 M€ dont 80 % en concessions d'aménagement.

Un plan stratégique de développement est en cours de travail et conduira à la présentation de perspectives de développement à la fin de l'année 2024.

## 3. Etat des relations entre la collectivité ou le groupement actionnaires et l'EPL

### 3.1. Contrats signés

9 nouveaux contrats ont été signés au cours de l'exercice :

AMENAGEMENT	
LIBELLE CONTRAT	DATE NOTIFICATION
02954 - MANDAT DE REALISATION DE L'EHPAD MONTPELLIERET	21/04/2023
02967 - MANDAT D'ETUDES AUBE ROUGE ET SABLASSOU	09/02/2023
02968 - MANDAT DE REALISATION DU CENTRE DE SOIN DE LA FAUNE SAUVAGE	25/09/2023
02972 - MANDAT D'ETUDES REAMENAGEMENT SECTEUR DU MIN	30/10/2023
02973 - MANDAT PREALABLE A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TOTEM - SITE AGROPOLIS MUSEUM	18/10/2023
02978 - MANDAT DE REALISATION POUR LA 1ER TRANCHE DE L'EXTENSION DY MUSEE FABLE	21/12/2023
02979 - MANDAT D'ETUDES AMENAGEMENT D'ENSEMBLES FONCIERS A VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	30/08/2023

ENERGIE	
LIBELLE CONTRAT	DATE NOTIFICATION
DSP RESEAU DE CHALEUR ET DE FROID NORD ALCO	14/11/2023
CONTRAT DE CONCESSION DE TRAVAUX - CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE CASTELNAU-LE-LEZ	28/02/2023

### 3.2. Avances en compte courant consenties

Néant

### 3.3. Garanties d'emprunt consenties

OPERATION	Banque	Montant	Date signature	Garantie Collectivité	
1932	ODE A LA MER ACTE 2	Caisse d'Epargne	7 500 000 €	05/06/2023	80% Montpellier Méditerranée Métropole
1931	ODE A LA MER ACTE 1	La Banque Postale	7 500 000 €	26/04/2023	80% Montpellier Méditerranée Métropole
1980	CLAPIERS - LE CASTELET	Caisse d'Epargne	2 000 000 €	05/06/2023	80% Montpellier Méditerranée Métropole
1992-1	POMPIGNANE	La Banque Postale	6 500 000 €	26/04/2023	80% Ville de Montpellier
<b>Total</b>			<b>23 500 000 €</b>		

### 3.4. Aides octroyées au titre du développement économique

Néant

### 3.5. Autres concours financiers consentis

Total Participations Perçues 2023 OPERATIONS AMENAGEMENT	TOTAL
VILLE DE MONTPELLIER	18 826,37 K€
MMM	24 816,04 K€
<b>Total</b>	<b>43 642,41 K€</b>

## 4. Etat des prises de participation – Situation du Groupe

La SA3M a pris une participation de 5% du capital de « ALTEMED, Société de Coordination » créée le 29 décembre 2022.

Cette société a pour but de centrer la stratégie ainsi que les fonctions supports des acteurs publics autour de l'Aménagement, de l'Energie et du Logement social.

La Société regroupe la SERM, la SA3M et ACM HABITAT.

## 5. Evolutions statutaires et de l'actionnariat intervenues dans l'année

### 5.1. Evolutions statutaires

- [Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année](#)

Sans objet.

- [Historique des 5 dernières années](#)

Date de l'assemblée générale extraordinaire	01/04/2022
Objet de la modification	<p>« La Société a pour objet, exclusivement pour le compte des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires, et sur leur territoire géographique, d'apporter une offre globale de services de qualité en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'aménagement,</li> <li>• D'urbanisme et d'environnement,</li> <li>• De production et de distribution d'énergie principalement d'origine renouvelable ou de récupération,</li> <li>• D'efficacité énergétique,</li> <li>• De rénovation thermique du bâtiment,</li> <li>• De développement économique, touristique et de loisirs.</li> </ul> <p>Dans ces domaines, la société pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer des missions d'information, de promotion et d'animation, de recherche et de formation,</li> <li>• Réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme,</li> <li>• Réaliser des opérations de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage,</li> <li>• Assurer l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et d'équipements,</li> </ul>

- *Etudier et réaliser des équipements publics,*
- *Intervenir en assistance conseil, et réaliser des études, financer, construire, gérer, exploiter directement ou indirectement des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie,*
- *Réaliser des opérations visant à améliorer l'efficacité énergétique et notamment à la rénovation thermique des bâtiments.*

*Et, plus généralement, la société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, présentant un intérêt général pour les actionnaires, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »*

## 5.2. Evolution de l'actionariat

Sans objet.

## 6. Bilan de gouvernance

### 6.1. Réunions du Conseil d'Administration

4 Conseils d'Administration ont eu lieu dans l'année :

- 06/01/2023
- 24/03/2023
- 25/05/2023
- 18/10/2023

### 6.2. Réunions de l'Assemblée Spéciale

4 réunions de l'ASC ont eu lieu dans l'année

- 05/01/2023
- 24/03/2023
- 25/05/2023
- 17/10/2023

### 6.3. Réunions de l'Assemblée Générale

Une réunion de l'Assemblée Générale a eu lieu dans l'année

- AGO : 22/06/2023

## 6.4. Informations sur la rémunération des représentants

Les représentants des collectivités au Conseil d'Administration (censeurs ou administrateurs) ne sont pas rémunérés pour leur mission.

Au titre de son mandat social, le Directeur Général, Cédric GRAIL a perçu une rémunération de 25 000 € en 2023.

## 6.5. Principaux risques et contrôles dont la société fait l'objet

### ➤ [Principaux risques et incertitudes](#)

A la date de clôture, aucun risque ou incertitude n'ayant fait l'objet de provisions est à relever.

### ➤ [Contrôle interne](#)

Dans le cadre de sa certification ISO 9001, la SA3M fait l'objet d'audits internes sur les sujets suivants :

- Audit du service foncier
- Equipe projet de l'opération 1250 – Portes de la Méditerranée
- Opération 1990 – Cévennes
- Opération 2914 – Mandat Arceaux Foch
- Dématérialisation des dépenses
- Processus développer l'activité et communication

### ➤ [Contrôle externe](#)

Un contrôle URSSAF est intervenu en 2023 et s'est clôturé par une lettre d'observation le 26/04/2023 portant sur un rappel de cotisations et contributions obligatoires dans le cadre d'un protocole transactionnel signé à l'issu d'un détachement d'un fonctionnaire.

La pénalité s'élève à 4 296 € et a été contestée par la Société. La décision est en attente.

## 6.6. Principales mesures prises dans le cadre de la probité

Dans sa séance du 18 octobre 2023, le Conseil d'Administration de la SA3M a mis en place une démarche « Probité, anticorruption et transparence » (PACT).

Dans ce cadre, elle a adopté un premier règlement ayant pour objectif :

- d'instaurer un comité PACT visant notamment à proposer aux différents conseils d'administration du groupe un dispositif complet de prévention de la corruption ;
- d'uniformiser les pratiques sur la politique des « cadeaux et invitations » ;
- de mettre en place une procédure de déport en cas de conflit d'intérêts ;
- De renforcer nos règles relatives à la passation et à l'exécution des marchés.

Christophe BOURDIN a été désigné Président du comité PACT.

Camille LEMARCHAND, Directrice Juridique, Achats et Assurance a été désignée référente probité, anticorruption et transparence.

Les mesures comprises dans le règlement seront affinées et complétées dans le cadre du comité « Probité anticorruption et transparence » notamment grâce à l'établissement d'une cartographie des risques complète au cours de l'exercice 2024.

Une session de sensibilisation à la probité et la loi Sapin 2 a été réalisée par Me Gilles GAUER (VPNG) à destination de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe ALTEMED.

Une session de formation sur une demi journée sera réalisée en 2024 à l'ensemble des collaborateurs du groupe.

## 6.7. Contrôle analogue

Conformément aux dispositions prévues dans le règlement intérieur, le contrôle analogue de la SA3M est portée au travers des réunions du Conseil d'Administration.

Celui-ci s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2023 pour étudier les dossiers détaillés ci-dessous :

Réunions	Objet	Dates	Ordre du jour
Conseil d'Administration	Exerce le contrôle analogue conformément à la charte des administrateurs	06/01/2023	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juillet 2022</li> <li>2. Point constitution d'Altémed et approbation sur la mise en place du Groupe TVA</li> <li>3. Convention de groupement de commandes avec ACM Habitat concernant la ZAC Parc 2000 – 2ème extension</li> <li>4. Documents prospectifs et rétrospectifs</li> <li>5. Convention réglementée</li> <li>6. Rapport d'activité des opérations</li> <li>7. Questions diverses</li> </ol>
		24/03/2023	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 janvier 2023</li> <li>2. Modification des représentants permanents au Conseil d'Administration</li> <li>3. Résultats probables 2022 – Prévisions budgétaires 2023</li> <li>4. Présentation des règles de rentabilité des projets sur fonds propres</li> <li>5. Autorisations d'emprunts</li> <li>6. Convention réglementée</li> <li>7. Réseau de chaleur des quartiers nord de Montpellier</li> <li>8. Questions diverses</li> </ol>
		25/05/2023	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2023</li> <li>2. Arrêté des comptes et bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2022</li> <li>3. Conventions réglementées</li> <li>4. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2023</li> <li>5. Documents prospectifs et rétrospect</li> <li>6. Rapport annuel de la fonction Achat 2022</li> <li>7. Renouvellement des membres du Comité d'Engagement</li> <li>8. Emprunt obligataire – Financement participatif projet photovoltaïque de Castelnaud-le-Lez</li> <li>9. Financement des opérations d'aménagement</li> <li>10. Questions diverses</li> </ol>
		18/10/2023	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mai 2023</li> <li>2. Mandat du Directeur Général – Fixation des éléments du mandat social</li> <li>3. Règlement probité, anti-corruption et transparence</li> <li>4. Nouveaux contrats activité Energies</li> <li>5. Création de la fondation Altémed</li> <li>6. Opération de mécénat pour l'opéra de Montpellier</li> <li>7. Opération Ode à la Mer – Pôle Autonomie Santé : décision sur le passer-outré de l'avis de France Domaine pour l'acquisition des terrains assiette de l'opération</li> <li>8. Information sur le contexte actuel de l'immobilier</li> <li>9. Questions diverses</li> </ol>

Afin de renforcer le contrôle analogue, des instances en présence des représentants des actionnaires sont prévues au fil de l'année :

- **Point Maire-Président - Président de la SA3M** pour évoquer l'avancement des sujets de la Société et ce conformément aux dispositions de la charte de la SA3M qui désigne le Président en qualité d'interlocuteur privilégié représentant les actionnaires auprès de la Direction Générale.
- **Assemblée Spéciale des Collectivités** regroupant l'ensemble des actionnaires qualifiés de « petits porteurs » et qui se réunit avant chaque Conseil d'Administration, son rôle est renforcé par rapport aux dispositions prévues dans la charte qui préconise 1 réunion par an. L'Assemblée Spéciale analyse avant chaque Conseil d'Administration les délibérations qui y seront présentées et donne mandat de vote à son Président pour chaque délibération.

- **Comité d'engagement** composé d'administrateurs, il donne un avis consultatif sur les contrats présentant un risque pour la société avant la prise de décision du Conseil d'Administration.
- **Des réunions opérationnelles organisées avec les élus dédiés REP Ville, REP Métropole, COMOA, COTECH.**

## 7. Annexe

### Chiffres clés de la filiale ou de la société affiliée

Forme juridique	Société Anonyme
<b>Dénomination sociale</b>	<b>ALTEMED, Société de Coordination</b>
Objectifs et stratégie pour le territoire	Mise en œuvre de la stratégie urbaine autour des métiers de l'aménagement, de l'énergie et du logement. Mutualisation des fonctions supports de la SERM, de la SA3M et d'ACM HABITAT
Date de création	29 décembre 2023
Montant de la participation	Montant du capital détenu : 5 000 €
	% de détention du capital : 5 %
Chiffres clés financiers	Total bilan : 946 821 €
	Total endettement financier : -
	Résultat net : -
Nom des représentants de l'EPL	Ville de Lattes – représentée par Cyril MEUNIER en qualité d'administrateur
Commentaires éventuels	-